

SOMMAIRE

Economie 2

- Le rapport annuel de l'Observatoire des prix 2010 tire la sonnette d'alarme: les prix de l'énergie et des produits alimentaires explosent!

Entreprises 3

- Evaluation de la réglementation sur le harcèlement au travail
- Conséquences de l'interdiction de toute discrimination basée sur le sexe dans les assurances

Politique sociale 4

- Le droit au congé de naissance pour le coparent a été approuvé!
- L'activation, peut-elle repousser la pauvreté?

Ombuds social 5

- Grève et piquets: du neuf...

Echo régions 5-7

- Les visées anti-bruxelloises du patronat flamand
- Energie verte ou énergie sociale: faut-il choisir?
- La politique industrielle flamande: sortie des starting-blocks, mais loin d'être terminée

Europe & International 8

- Les recommandations européennes annoncent la gouvernance économique
- «Géorgie: libéralisme et nationalisme font bon ménage»

Mobilising for Social Europe! Mobilising for Europe!

La crise a été provoquée par les spéculateurs financiers irresponsables qui ont bénéficié de l'absence de règles et de mécanismes de surveillance. Les Etats ont dû injecter plus de 600 milliards pour sauver les banques en Europe et, aujourd'hui, les bénéficiaires et les bonus retrouvent les niveaux d'avant la crise... comme si rien ne s'était passé.

Pendant ce temps-là, plus de 6 millions d'européens sont venus grossir les rangs des chômeurs dont plus de 1 million de jeunes de moins de 25 ans.

Aujourd'hui, trois pays de l'Eurozone, la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont dû faire appel à un fonds d'aide européen créé en urgence. Malgré cette aide, la situation de ces pays ne semble pas s'améliorer. Au point que l'existence même de l'euro serait menacée. Et que resterait-il de la construction européenne sans l'euro ?

Pour remédier à cela, l'Europe s'est enfin lancée dans la construction d'une politique économique commune. Réclamée depuis toujours par la gauche politique et syndicale pour contrebalancer la politique monétaire de la Banque centrale européenne, on est en train de nous servir un ersatz qui n'a de gouvernance économique que le nom. Sous couvert de meilleure coordination des politiques économiques, ceux-là même qui ont provoqué la crise sont en train de menacer les principes qui fondent l'Europe : la solidarité, la justice sociale et l'égalité.

Alors que l'idéologie conservatrice et néolibérale devrait essayer de se faire pardonner d'avoir causé la crise la plus grave depuis celle des années 30, nous la voyons au contraire revenir avec superbe, agir comme si rien ne s'était passé et utiliser même la situation difficile des finances publiques de certains pays – situation qu'elle a provoquée - pour tenter d'obtenir ce qu'elle n'a pas réussi à faire ces 30 dernières années : mettre à mal nos modèles sociaux. Comme si le prix à payer pour développer des solidarités entre Etats membres était de détruire les mécanismes de solidarité construits à l'intérieur des frontières nationales par nos parents et grands-parents.

Qu'il s'agisse de la gouvernance économique en discussion au Parlement européen ou de la stratégie Europe 2020 et du semestre européen, l'Europe s'attaque aux piliers même de la solidarité mais elle s'inflige aussi une austérité aveugle. Il ne s'agit de favoriser pour le plaisir les déficits et dettes des Etats mais bien de s'assurer que les européens ne vont pas voir leurs dettes augmenter et leur avenir se boucher pour eux et pour leurs enfants. A l'heure actuelle, l'Europe nécessite un électrochoc puissant et commun pour réanimer son économie et investir massivement dans l'éducation, la formation, la recherche et les énergies renouvelables. Sinon c'est la porte ouverte aux replis nationalistes et égoïstes.

C'est de tout cela qu'a parlé le congrès de la confédération européenne des syndicats qui s'est réuni du 16 au 19 mai dernier en Grèce -tout un symbole- et a élu une femme, Bernadette Ségol, à sa tête... un autre symbole. C'est pour tout cela aussi que le congrès a décidé d'organiser, dans la foulée, une journée d'action et d'information européenne et nationale le 21 juin prochain avec, notamment, une euro manifestation à Luxembourg.

Séminaire Climat - Emploi - Transition Juste

La Coalition Climat, dont la FGTB est membre actif, organise le 27 juin 2011 de 9h30 à 12h30 un séminaire sur la question des relations entre changement climatique, emploi et transition juste.

Ce séminaire expliquera en quoi le réchauffement de la planète concerne les travailleurs et représente un enjeu majeur pour le monde syndical. Au cœur des débats préside un questionnement autour de notre modèle de développement et de la nécessité de tendre vers plus de justice sociale et environnementale.

Anabella ROSEMBERG, de la Confédération syndicale internationale, introduira le concept de Transition juste et expliquera le combat syndical autour de la question du climat. Tomas WYNS de Climate Action Network viendra ensuite expliquer en quoi une économie pauvre en carbone est génératrice d'emplois. Judith KIRTON-DARLING, responsable politique du dossier au sein de la nouvelle équipe dirigeante de la Confédération européenne des syndicats, rappellera à quelles conditions ces emplois doivent être créés, notamment dans certains secteurs clés. Enfin, Wiebe EEKMAN de Climat et Justice sociale illustrera le débat avec des exemples potentiels dans la région d'Anvers.

Lieu: Salle Europe, Galerie Agora, CSC Transcom, Rue de Marché aux Herbes 105 (2^{ème} étage), Bruxelles

*Inscription gratuite:
sofie.sas@coalitionclimat.be*

*Info :
<http://www.coalitionclimat.be>
ou
<http://www.klimaatcoalitie.be>*

Le rapport annuel de l'Observatoire des prix 2010 tire la sonnette d'alarme: les prix de l'énergie et des produits alimentaires explosent!

Le 9 juin, le rapport annuel 2010 de l'Observatoire des prix a été présenté au Conseil central de l'économie. Pour ce qui est des conclusions, c'est la douche froide.

En 2010, l'inflation était à nouveau plus élevée en Belgique que dans les pays voisins, avec un chiffre de 2,3% pour notre pays, contre une moyenne de 1,4% dans les pays voisins. Fin 2010, l'inflation en Belgique s'élevait à 3,4% par rapport à décembre 2009.

Les prix énergétiques essentiellement (électricité, gaz, mazout, carburants) expliquent cette évolution négative. Non seulement, nous payons proportionnellement plus en Belgique que dans les pays voisins, mais en plus, les prix fluctuent nettement plus dans notre pays. Ceci s'explique par le lien que les fournisseurs font toujours avec les cours du pétrole et les adaptations mensuelles des prix finaux de l'électricité et du gaz, une pratique qui n'est presque pas utilisée dans les autres pays de la zone euro, mais qui détermine, dans une grande mesure, les chiffres mensuels de l'inflation.

D'autres facteurs jouent également un rôle (certes moins important) : les accises sur les carburants, relativement basses en Belgique, et le grand trou que l'énergie implique pour le budget des ménages. La taille et l'isolation relativement mauvaise des logements et l'utilisation bien ancrée de voitures de société (entre autres) sont notamment responsables de cette situation. Ces dernières années, nous constatons une asymétrie dans les prix de l'électricité et du gaz: si les cours du pétrole grimpent, les prix de l'électricité et du gaz augmentent, mais l'inverse se vérifie nettement moins. Le fait que les prix de l'énergie déterminent plus de la moitié de l'inflation, mais aussi et surtout le fait que les prix du gaz et de l'électricité soient si élevés en Belgique par rapport aux pays voisins, s'explique de plus en plus par les tarifs de distribution qui ont grimpé en flèche depuis 2009 et par l'instauration, en 2008, d'un terme fixe dans les formules de prix par GDF-Suez, qui a un effet permanent.

L'évolution des prix des produits alimentaires transformés (produits alimentaires, exception faite des fruits, légumes, du poisson et de la viande achetés frais) est tout aussi inquiétante. Dans notre pays, la hausse des prix des matières premières qui a débuté en 2007 semble toujours se répercuter très

rapidement sur les prix (finaux) dans le commerce du détail, alors que les baisses de prix des matières premières ne sont éventuellement prises en compte qu'en partie, et avec un certain retard. Ainsi, l'industrie alimentaire a pu accroître ses marges brutes ces dernières années. Cela a été le cas pour des produits tels que le pain, le chocolat, les produits laitiers, etc. Les marges nettes ont également augmenté, dans certains cas, elles ont même été multipliées par trois. Les résultats des comptes annuels des entreprises concernées sont là pour le confirmer. Ce qui est important pour le consommateur final (le commerce de détail), c'est que tous les magasins/grandes surfaces n'adoptent pas la même politique face aux fluctuations des prix. En effet, les chaînes de hard discount en Belgique ont une politique de prix différente des autres chaînes de grands magasins. Dans le premier groupe, les prix sont nettement moins souvent adaptés que dans le deuxième et de temps en temps, des baisses de prix importantes sont pratiquées quand les prix des matières premières piquent du nez. Dans les autres chaînes de grands magasins, c'est à peine le cas pour la majeure partie de leur offre (les marques) : pour les produits de marque, une augmentation de prix est généralement définitive. Tout cela implique que l'écart entre les prix dans les chaînes de hard discount et dans les autres chaînes se creuse de plus en plus. Contrairement à ce qui est le cas dans l'industrie alimentaire, les marges nettes pour les produits alimentaires pris en considération n'ont donc pas augmenté dans toutes les grandes surfaces, exception faite des produits de boulangerie.

Autre élément qui apparaît clairement: la diminution de la TVA dans le secteur horeca depuis 2009 n'a pas fait diminuer les prix, bien au contraire..

Pour 2011, les chiffres indiquent à nouveau *des hausses de prix plus rapides*. Il convient donc de maintenir l'indexation automatique et de mettre un terme aux fluctuations et hausses des prix de l'énergie. Enfin, il faudrait pouvoir trouver une explication au fait que l'industrie alimentaire ne répercute les fluctuations des prix des matières premières que si ceux-ci augmentent. Car, comme on le voit dans les pays voisins, l'on pourrait faire autrement.

Maureen.verhue@fgtb.be

Evaluation de la réglementation sur le harcèlement au travail

À la suite de plusieurs cas notoires, la commission Affaires sociales de la Chambre des représentants a entamé une évaluation de la législation sur la prévention de la charge psychosociale, dont le harcèlement moral et sexuel au travail. De son côté, la ministre de l'Emploi a également fait faire une évaluation et a ouvert plusieurs pistes qui pourraient mener à des propositions d'amélioration.

Evaluation de la réglementation en vigueur

Cette évaluation se concentre surtout sur les améliorations qui ont été apportées en 2007. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment qu'il s'agit d'une bonne législation. Le volet préventif est mieux «coté» que le volet juridique. Prouver des cas de harcèlement devant les tribunaux reste très difficile. Autre élément frappant: de nombreux employeurs n'effectuent pas d'analyse de risque sur la charge psychosociale. Dans des petites entreprises, la législation dans son ensemble est même à peine appliquée. Cette situation s'explique essentiellement par des raisons de coûts.

Pistes pour l'avenir

Les principales propositions d'amélioration possibles concernent le renforcement de la procédure interne, un renforcement du rôle de l'inspection du travail et du rôle des services externes pour la prévention et la protection au travail.

Rôle des partenaires sociaux

Le rapport d'évaluation et les conclusions ont été envoyés aux partenaires sociaux qui sont représentés au Conseil national du travail. Ils se pencheront aussi sur les différentes propositions de loi qui ont été introduites à la commission Affaires sociales. A terme, tout cela pourrait amener à une modification de la législation.

A ce sujet, la FGTB mettra l'accent sur une valorisation et un renforcement du rôle de la personne de confiance et du rôle des services externes de prévention, essentiellement, mais pas exclusivement, dans les PME. Mais le rôle que peut jouer le service interne pour la prévention et la protection au travail doit aussi être pris en compte.

francois.philips@fgtb.be

Conséquences de l'interdiction de toute discrimination basée sur le sexe dans les assurances

Depuis 2004, une directive visant à garantir l'égalité des hommes et des femmes dans l'accès aux biens et services est en vigueur dans l'Union européenne. Ceci signifie les assureurs ne peuvent pas faire de distinction entre les hommes et les femmes sur la base de leur espérance de vie différente.

La directive tolérait quelques exceptions à certaines conditions. Mais dans un arrêt du 1er mars 2011, la Cour de Justice de l'UE déclare que le régime d'exception n'est plus valable à partir du 21 décembre 2012. Le 31 mars, le Bureau du Conseil de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes -dont la FGTB fait partie- émettait un avis sur les conséquences qu'il fallait donner à cet arrêt.

Le Conseil souligne que le sexe est un critère discriminatoire de distinction entre les assurés parce qu'il n'est pas tenu compte de l'impact déterminant des circonstances socio-économiques et des habitudes de vie. En faisant référence à l'assurance-hospitalisation,

le Conseil montre que la suppression des discriminations ne doit pas nécessairement entraîner une augmentation des primes. De plus, le Conseil demande au gouvernement fédéral d'ordonner à la FSMA (Financial Services & Markets Authority, l'ancienne Commission bancaire, financière et des assurances) de veiller à ce que les organismes assureurs ne tournent pas l'interdiction d'utilisation de facteurs actuariels liés au sexe à leur avantage et informent correctement les consommateurs. Le Conseil demande d'appliquer l'interdiction sur les contrats en cours et sur les contrats conclus pendant la période transitoire. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour que les compagnies d'assurances respectent l'interdiction et corrigent leurs méthodes de calcul à temps. Enfin, le Conseil souligne que l'interdiction devrait aussi être respectée par les régimes légaux et complémentaires de sécurité sociale.

Astrid.thienpont@fgtb.be

Normalisation

La FGTB poursuit son cycle d'information sur le bien-être au travail.

Le but est de traiter des sujets proches des activités syndicales déployées par nos délégués sur le terrain. Via ces sessions, nous ne souhaitons pas seulement permettre à nos représentants de mieux se connaître mais aussi les mettre en contact avec des experts spécialisés dans les différents aspects liés au bien-être au travail en général et dans l'élaboration et l'introduction de mesures de prévention en particulier.

Des représentants des services d'inspection et des services externes pour la prévention et la protection au travail et des Services externes du contrôle technique seront également invités.

La première journée, présentait un état de la situation de la codification de la réglementation sur le bien-être au travail, et la seconde journée a été consacrée à la charge psychosociale au travail.

Ces deux journées ont connu un vif succès.

Une troisième journée a été programmée pour le mercredi 9 novembre 2011, et sera consacrée au rôle de la normalisation et de la certification dans les politiques de prévention du bien être au travail.

Le programme sera communiqué à la rentrée, mais vous pouvez déjà bloquer cette date dans vos agendas ou vous inscrire dès à présent à notre secrétariat:

concetta.carmina@fgtb.be

Alternance et Marchés inclusifs du travail - Echos du CNT et du CCE

Le «Conseil Mixte» CNT-CCE a approuvé un avis qui vise à uniformiser les aspects «sécurité sociale et droit du travail» de la formation en alternance en créant un socle commun minimal couvrant un maximum de formules. Les autres éléments relèvent de la compétence des secteurs et des entités fédérées. Objectif avoué: rendre le système plus attractif pour les jeunes et les employeurs. A soulever: une définition claire de l'alternance entrant en considération, la désignation d'une personne responsable du suivi, de la qualité de la formation et de l'accompagnement du jeune. Pour les jeunes de moins de 19 ans, assujettissement à toutes les branches de la sécurité sociale sauf pension et modalités particulières pour les soins de santé. Pour les jeunes de plus de 19 ans: assujettissement complet. A noter: le droit aux vacances-jeunes et le droit aux allocations pour chômage temporaire (après recherche d'alternatives dans l'entreprise ou ailleurs via l'institution de formation pendant la période de chômage temporaire). Au niveau de la rupture unilatérale du contrat d'alternance, les partenaires sociaux ont mis au point une procédure de médiation préalable (sans préjudice des missions de la délégation syndicale). Cet avis s'inscrit dans le contexte de l'accord-cadre sur les marchés inclusifs du travail (recommandation nr 22 du CNT du même jour) et de la stratégie EU 2020.

L'activation, peut-elle repousser la pauvreté?

Frank VANDENBROUCKE et Koen VLEMINCKX analysent dans une récente étude l'effet de la stratégie de Lisbonne (2000) sur la lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie mettait l'accent sur l'investissement social (d'après le modèle scandinave de l'Etat social actif) et utilisait une méthode ouverte de coordination dans le but de structurer la politique sociale dans tous les Etats membres. Toutefois, des objectifs ont été fixés uniquement dans le domaine de l'emploi, pas dans celui de l'inclusion sociale. Entretemps, les faits ont montré que la pauvreté dans l'UE n'a pas régressé.

Pour qu'une politique d'investissement social (activation, formations, combinaison travail et vie privée) puisse également promouvoir l'inclusion sociale, les conditions suivantes doivent, selon les auteurs, être remplies:

- les investissements sociaux et la protection sociale (les indemnités de remplacement classiques) doivent être utilisés de manière complémentaire afin de casser le cercle vicieux de la pauvreté transmise de génération en génération.

Le démantèlement des allocations n'est donc pas une solution;

- l'enseignement doit veiller à supprimer les inégalités au lieu de les renforcer (involontairement);
- les choix politiques susceptibles d'influencer à la fois la croissance économique, l'emploi et l'inclusion sociale, doivent être cohérents et consistants. Ainsi, lorsque des femmes peu qualifiées n'ont pas de perspectives de trouver un emploi, l'accueil des enfants profitera uniquement aux femmes (très) qualifiées. Ainsi, la formation et le recyclage en vue de garder les travailleurs plus longtemps au travail n'auront pas d'effet si l'organisation du lieu de travail n'est pas adaptée pour permettre aux travailleurs âgés de rester actifs plus longtemps.

Les deux auteurs concluent donc que la faiblesse de la stratégie de Lisbonne est due au découplage de la politique de l'emploi et de la politique de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la différence d'intensité avec laquelle ces politiques ont été menées.

Lander.vanderlinden@fgtb.be

Le droit au congé de naissance pour le coparent a été approuvé!

La loi du 13 avril 2011 (publié au Moniteur Belge du 10 mai 2011), a étendu le droit au congé de paternité au coparent (partenaire du même sexe que le parent biologique).

Les conditions pour bénéficier de ce 'congé de naissance' (10 jours) sont les suivantes:

- Il n'y a pas encore de lien de filiation légal du côté du père (sinon, le père naturel serait le seul à pouvoir bénéficier du congé);
- Le coparent peut présenter une preuve de partenariat avec la mère de l'enfant. Cette preuve peut être un acte de mariage ou une attestation de cohabitation légale, ou encore un extrait du registre de la population prouvant que le coparent a habité, de manière ininterrompue, à la même adresse que la mère pendant au moins trois ans précédant la naissance.

Si plusieurs personnes prétendent être coparent de l'enfant, un système de cascade est appliqué, selon lequel les

personnes mariées ont priorité sur les cohabitants légaux, et les cohabitants légaux sur les cohabitants de fait.

Tout comme le congé de paternité, ce congé de naissance est un droit acquis, que l'employeur ne peut refuser, pour autant que le coparent en question ait rempli les formalités nécessaires.

Evidemment, la mère même n'a pas droit au congé de naissance (elle a déjà le congé de maternité).

Si le coparent adopte l'enfant par la suite, le congé de naissance qui a été pris, sera porté en diminution du congé d'adoption (4 à 6 semaines).

Un arrêté d'exécution qui est encore à publier permettra au coparent aussi de transformer le reste du congé de maternité en congé de naissance, que pourra prendre le/la partenaire (c'est le cas si la mère venait à décider pendant où après l'accouchement ou si elle devait rester hospitalisée).

Lander.vanderlinden@fgtb.be

Grève et piquets: du neuf...

L'on sait que la FGTB conteste le recours aux tribunaux lors d'actions collectives (grève en ce compris les piquets...). Les employeurs sont, eux, d'un tout autre avis... Ce qui suit devrait alimenter les réflexions des partisans et acteurs de ces recours en justice.

Lorsque l'employeur dépose une requête unilatérale lors d'un piquet de grève, qu'il obtient une ordonnance positive du Président du Tribunal et que nous en avons connaissance, nous pouvons contester cette ordonnance via la procédure sur tierce opposition.

A côté de notre point de vue selon lequel les Cours et tribunaux ne sont pas compétents pour connaître ce type de litige et que le pouvoir judiciaire commet par là un « excès de pouvoir », nous estimons que ce type de recours n'est pas efficace car les tribunaux refusent majoritairement de se pencher sur la question. Selon eux

il n'y aurait plus urgence. La Cour de Cassation vient de confirmer ce 4 avril 2011 que la Cour d'appel qui doit traiter d'un recours contre une ordonnance sur tierce opposition doit effectivement se pencher sur la légalité d'une telle décision et ne peut se contenter de la déclarer sans objet du fait qu'il n'y aurait plus d'urgence.

Par ailleurs, le 22 avril 2011, le Conseil d'Etat a suspendu la décision du bourgmestre d'Uccle de ne pas autoriser l'organisation d'un piquet devant l'entrée d'un établissement scolaire annoncé par la CGSP. Cette décision du bourgmestre constituait, entre autres, une violation de la Constitution, de la Convention européenne des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et... une entrave grave à la liberté d'association, d'expression et au droit de grève.

Valerie.jadoul@fgtb.be

Master complémentaire en droit social à la VUB

Pour la prochaine année académique, la faculté de droit de la VUB propose à nouveau un master complémentaire en droit social. Le cycle peut être suivi sur une ou deux années académiques. Toutes les branches obligatoires et la plupart des cours à option se donnent en cours du soir (17-20h).

Pour plus d'informations: VUB/Vakgroep Sociaal Recht, Boulevard de la Plaine 2, 1050 Bruxelles:

- Mme. N. VERNIMMEN (tél. 02 629 25 64 – nvernimm@vub.ac.be)
- Mme. E. ALOFS (tél. 02 629 13 84 – fax 02 629 36 33 – ealofs@vub.ac.be)
- <http://www.vub.ac.be/SORE/soreggs.html>
- Soirée d'accueil: **jeudi 22 septembre 2011 (17-19h)**, Campus Etterbeek, bâtiment C, 4ème étage, local 306 (4C306)

ECHO REGIONS

Les visées anti-bruxelloises du patronat flamand

Le Comité bruxellois de VOKA a diffusé, en mai dernier, une note sur l'avenir de Bruxelles. Sans surprise, le patronat flamand plaide pour un renforcement des compétences communautaires à Bruxelles. Il revendique...la suppression des 19 Communes!, l'interdiction des listes électorales bilingues, etc. Il avance également l'idée d'instituer une «Commission de coopération» associant le fédéral, les régions et les communautés. Elle animerait une sorte de forum de discussion permanent sur le développement de la métropole bruxelloise, sans obligation de résultat pour les autres entités mais en leur donnant un pouvoir de contrôle direct sur le refinancement de Bruxelles, sur l'exercice de ses fonctions de capitale et de métropole internationale ainsi que sur le respect des lois linguistiques. Concrètement, le VOKA veut voir l'Etat fédéral exercer une tutelle d'approbation sur la nomination des fonctionnaires de l'administration bruxelloise, afin d'en

contrôler le bilinguisme...

On le voit, on retrouve ici très clairement les velléités nationalistes de *cogestion de Bruxelles*. Sur le plan socio-économique, la tentative est double: 1° forcer la Région bruxelloise à investir toutes ses ressources dans sa fonction économique, *au détriment des besoins sociaux des Bruxellois* et au profit direct des entreprises (majoritairement flamandes); 2° transférer aux *Communautés* la plupart des mécanismes de solidarité et de répartition de la richesse collective, comme le chômage de longue durée ou les soins de santé et instaurer, pour ce faire, un droit de tirage automatique des Communautés sur les recettes régionales.

L'intention manifeste est de contourner les leviers régionaux du dialogue social, pour défendre les intérêts du patronat flamand implanté à Bruxelles, au travers de relais acquis auprès du gouvernement flamand...

Eric.buysens@fgtb.be

Plan régional de création d'écoles de Bruxelles

Le Gouvernement de la Région Le Gouvernement bruxellois a décidé de financer la création de **3.500 places dans l'enseignement fondamental à Bruxelles pour septembre 2012**. Il s'agit prioritairement de la création de nouvelles classes (constructions modulaires, rénovation de bâtiments existants) et, éventuellement, de certains espaces scolaires annexes (réfectoire, salle psychomotricité, etc.). Chaque projet retenu sera subsidié à concurrence de 70%. Un budget de 9 millions est consacré en 2011 à cette action.

Energie verte ou énergie sociale: faut-il choisir?

**Visitez
www.no-transat.be
et adhérez à
la plateforme
d'opposition au
projet de Marché
transatlantique**

Dans le plus grand silence, l'Union européenne et les Etats-Unis préparent actuellement la mise sur pied d'un Marché transatlantique. L'objectif? Une plus grande libéralisation des échanges commerciaux et financiers, accompagnée de politiques judiciaires et sécuritaires communes, entre l'UE et les Etats-Unis. Date butoir? 2015... c'est-à-dire demain!

Ce projet risque d'avoir de lourdes conséquences sur nos systèmes démocratiques et ce, dans de nombreux domaines: finances et services publics, atteinte aux libertés fondamentales, hégémonie des multinationales...

Pour dénoncer ce processus et enrayer la machine infernale, le CEPAG a lancé, depuis le mois de mars 2011, une plateforme d'opposition à laquelle toute personne ou association intéressée, et respectueuse des valeurs démocratiques, est invitée à adhérer.

*Pour plus d'infos et pour adhérer à la plateforme d'opposition au Marché transatlantique, il suffit de surfer sur:
www.no-transat.be*

Ca bouge sur les marchés du gaz et de l'électricité tant au niveau fédéral que régional ! En cause, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif 20/20/20 adopté en 2009 par L'Union européenne, c'est-à-dire la transposition du 3ème Paquet Energie, ainsi que la Directive relative au système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période post 2012.

Dans ce cadre, la Région wallonne s'est engagée de manière ambitieuse à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2030 et se propose de produire 30% d'électricité verte en 2016 via le développement du système des certificats verts. Ces objectifs paraissent pertinents au regard de la nécessaire anticipation de la transition énergétique qui doit permettre de sauvegarder la compétitivité des entreprises et de développer de nouvelles filières industrielles innovantes.

Mais quel en sera le coût pour le consommateur final? Faut-il choisir entre énergie verte et accès durable à l'énergie pour tous, y compris les consommateurs les plus précarisés?

Depuis la libéralisation des marchés en 2007, les prix du gaz et de l'électricité ont clairement augmenté. Les fournisseurs d'électricité font valoir les cours élevés des énergies fossiles sur les marchés mondiaux. Pourtant, le coût des matières premières n'intervient que pour moins de 3/4 dans le prix facturé, en ce compris la marge bénéficiaire du fournisseur. Le reste représente essentiellement les frais de transport et de distribution.

Mais qu'en est-il des certificats verts? Si leur part dans le prix de l'électricité pour le consommateur final reste relativement faible, les objectifs du Gouvernement wallon devraient engendrer un coût cumulé d'environ 5 milliards € entre 2013 et 2020, à charge de ce dernier dans le but de rentabiliser les investissements notamment éoliens. C'est trois fois plus que le budget du Plan Marshall 2. vert!

Par ailleurs, sur le plan social, le modèle en vigueur en Région wallonne laisse à désirer... La pose quasi systématique de compteurs à budget, c'est-à-dire fonctionnant avec des cartes rechargeables prépayées présente de nombreux inconvénients. Le rapport de force qui s'instaure en matière de négociation est en défaveur du citoyen qui se retrouve isolé et fragilisé. De nombreuses personnes surendettées ne rechargent pas leurs cartes et se mettent elles-mêmes en situation de coupure. Enfin, le coût exorbitant du placement des compteurs est reporté sur l'ensemble des consommateurs, à tout le moins quand il s'agit de clients protégés.

Alors que faire pour concilier les accès durables à l'énergie pour tous et le développement des énergies vertes? Il s'agirait sans doute d'optimiser le système des certificats verts pour que le développement des énergies renouvelables puisse s'effectuer à moindre coût, en le combinant éventuellement avec des investissements publics ou émanant de collectivités. Ensuite, des procédures garantissant les obligations de services publics et le respect des droits des personnes précarisées en matière d'accès à l'énergie par l'intermédiaire du recours à la justice de Paix, de négociations de plans de paiements adaptés et de l'installation de limiteurs de puissance, permettraient notamment un traitement plus social, plus démocratique et moins coûteux des défauts de paiement.

Enfin, les 561 millions € de revenus annuels pour la Belgique découlant de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre à partir de 2013, et qui serviront obligatoirement à la promotion des énergies renouvelables, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la prise en compte de la problématique des ménages à faibles revenus, devraient certainement intervenir de manière additionnelle, efficace et équitable par rapport aux dispositions en vigueur.

lydie.gaudier@cepag.be

La politique industrielle flamande: sortie des starting-blocks, mais loin d'être terminée

Le 27 mai 2011, le gouvernement flamand approuvait le Livre Blanc 'Een nieuw industrieel beleid voor Vlaanderen' ('une nouvelle politique industrielle pour la Flandre). Dans ce Livre blanc, il formule sa vision de l'avenir de l'industrie en Flandre. Le Livre Blanc constitue provisoirement le point d'orgue d'un processus entamé en février 2010, avec la convocation des Etats-généraux de l'industrie.

Les principales différences entre le Livre blanc et le précédent Livre vert, consistent en l'ajout d'une liste de 50 points d'action et d'un pilier sur la politique du marché du travail et des compétences (les 3 autres piliers du Livre blanc étant la 'politique d'innovation industrielle', la 'politique d'infrastructure' et 'fabrique' de l'avenir).

La FGTB flamande se montre nuancée par rapport à ce Livre blanc. Nous sommes satisfaits de l'attention que porte à nouveau le gouvernement flamand à la politique industrielle. Le Livre Blanc constitue un bon point de départ pour mettre sur pied une stratégie industrielle orientée vers l'avenir.

Nous nous réjouissons de l'intégration du volet développement des compétences et organisation du travail, ainsi que de l'amorce d'une politique de 'cluster' ciblée sur la chimie durable et l'énergie verte. Nous espérons que le gouvernement flamand concrétisera au plus vite ses intentions à ce sujet en mesures politiques concrètes.

La concertation sociale, un point crucial dans la réussite de la politique industrielle

En plusieurs points importants, le Livre Blanc ne répond toutefois pas à nos attentes. Une politique industrielle orientée vers l'avenir doit oser réellement faire des choix stratégiques pour un développement durable de l'industrie en Flandre. Trouver une vision sous-jacente cohérente dans l'ensemble des actions (parfois peu cohérentes et non ancrées dans les initiatives politiques existantes) reste parfois difficile. L'on peut dès lors se demander si ce Livre blanc offre une base suffisante pour franchir un pas significatif

dans le sens de la transition vers une politique plus durable et verte.

De plus, le point de la création d'emplois n'apparaît nulle part dans ce Livre blanc. Pourtant, la crise récente dans l'industrie et la perte d'emplois qui s'en est suivie avaient donné lieu à l'organisation des Etats-généraux de l'industrie. L'aspect 'faisabilité' des emplois dans l'industrie est aussi sous-exposé. Pour nous, une politique des compétences va plus loin que ce qui est repris dans le Livre Blanc sur l'apprentissage sur le lieu de travail et des formations purement orientées vers l'entreprise. Une politique de compétences digne de ce nom doit oser proposer des formations qui offrent une plus-value réelle au travailleur, tant sur le plan personnel que professionnel.

De plus, la politique industrielle ne peut certainement pas être limitée à une politique orientée vers la compétitivité par les coûts. A ce sujet, il est frappant de constater que le Livre blanc souffle le chaud et le froid. Si des problèmes de coûts se posent dans certains secteurs, ceci doit ressortir d'une analyse claire. Mais des réductions de charges généralisées ne sont pas un instrument politique efficace pour une politique industrielle ciblée.

Avec un conseil de l'industrie encore à créer, Le Livre Blanc fournit une structure de gestion en dehors de la concertation paritaire entre les partenaires sociaux. Si le gouvernement flamand veut trouver une portée suffisante pour sa politique industrielle, il ne peut mettre les syndicats hors jeu. Le conseil de l'industrie ne peut se substituer au SERV (conseil socio-économique de la Flandre) et ne peut donc pas donner d'avis négatif sur la politique socio-économique globale de l'industrie en Flandre. Ceci doit rester le terrain exclusif des partenaires sociaux. De même, la mise en œuvre du Livre blanc doit faire l'objet d'une concertation paritaire sectorielle.

Le 14 juin 2011, la FGTB flamande organisait un comité interrégional sur la politique industrielle. La résolution approuvée sur 'une vision syndicale sur l'avenir de notre industrie' et les présentations y relatives peuvent être consultées en néerlandais sur le site www.vlaamsabvv.be.

mkoocheki@vlaams.abvv.be

Politique du personnel consciente de l'âge: Campagne 'De juiste stoel'

Le 9 juin 2011, le SERV (Conseil socio-économique flamand) et le gouvernement flamand lançaient la campagne 'De juiste stoel'. Le but de la campagne est de sensibiliser employeurs et travailleurs sur les problèmes rencontrés par les plus de 50 ans sur notre marché du travail. Le site web propose plusieurs instruments qui peuvent soutenir les travailleurs âgés qui souhaitent rester dans la vie active et encourager les employeurs à mener une politique du personnel consciente de l'âge.

Par le biais d'un petit test, les travailleurs peuvent détecter les problèmes qui se posent en termes de faisabilité du travail. Les employeurs peuvent faire un test semblable pour détecter les obstacles à l'embauche des travailleurs de plus de 50 ans.

Le 'toolbox 50+' donne des instruments pour résoudre ces problèmes: par exemple accompagnement de carrière, plans de diversité, primes d'encouragement au crédit-temps, brochures reprenant des exemples de bonnes pratiques, etc.

Plusieurs instruments peuvent aussi être intéressants pour la concertation sociale au niveau de l'entreprise, comme une application en ligne pour une analyse de l'âge de l'effectif du personnel.

Plusieurs acteurs ayant une expérience de terrain (VDAB, syndicats, organisations patronales, secteur de l'outplacement, conseillers sectoriels) ont analysé cet outil afin de le tester sur sa facilité d'utilisation et sa convivialité.

www.dejuigestoel.be

Agences de notation: meilleure surveillance

Actuellement, les agences sont payées par ceux qu'elles évaluent. Le Parlement européen souhaite réduire le risque de confusion d'intérêts par un engagement plus poussé des autres acteurs sur le marché (investisseurs, banques, banques centrales) dans l'analyse des risques et exige la transparence dans la manière dont les agences arrivent à leur notation. D'autre part, le Parlement européen souhaite qu'à l'avenir, la responsabilité civile des agences de notation puisse être engagée en cas d'actions injustifiées. Par ailleurs, le Parlement européen propose de créer une Agence de notation européenne pour engager la concurrence avec les trois agences qui opèrent actuellement sur le marché. Toutefois, nous regrettons que dans sa proposition, le Parlement européen ne prévoie pas l'instauration d'une agence de notation publique.

Les recommandations européennes annoncent la gouvernance économique

Le 7 juin, pour la première fois, la Commission européenne (CE) formulait des recommandations dans le cadre du Semestre européen, dont le but initial était de mettre en œuvre la Stratégie UE2020. Les objectifs de cette stratégie sont de réduire la pauvreté, d'accroître la participation au travail et les opportunités d'instruction, d'encourager la recherche et le développement et de rendre l'économie plus verte. Les recommandations de la CE sont toutefois diamétralement opposées à ces objectifs.

Budgétairement parlant, la Belgique est l'un des meilleurs élèves de la classe européenne, mais, selon la Commission, notre pays doit malgré tout continuer à consolider son budget ou appliquer des mesures d'économies aveugles au lieu d'investir de façon durable dans la croissance et l'emploi. Et l'âge effectif et légal de la pension doit être relevé. Mais ce qu'oublie la CE, c'est que l'âge effectif de la pension a déjà augmenté ces dernières années, et que la Belgique a déjà connu une réforme des pensions. La Commission européenne veut «réformer» (lire: décentraliser, vers les entreprises) la concertation salariale et revoir le mécanisme d'indexation. Au lieu d'instaurer un contrôle effectif des prix,

la CE veut détricoter le fondement de la protection de notre pouvoir d'achat. S'il cela ne tenait qu'à la Commission, la dégressivité dans le temps des allocations de chômage serait introduite et la taxation du travail serait échangée contre un impôt sur la consommation. Comment concilier ces vues avec l'objectif de la Stratégie UE2020 visant à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté? De plus, la CE veut un secteur de la distribution plus flexible (lire: des conditions de travail plus précaires) et davantage de concurrence dans le secteur énergétique. Il est en outre frappant de constater que les mesures qui ont un impact négatif pour les travailleurs sont formulées de façon concrète, alors que les autres restent floues. Sur les faiblesses de notre économie (manque d'innovation, investissements largement trop faibles dans la formation), la Commission se tait dans toutes les langues.

Enfin, ces recommandations vont contre toute logique économique, constituent une attaque du modèle social européen et donnent l'orientation du système de la Gouvernance économique (voir édit). Et elles ne constituent en rien une solution pour la crise financière à court terme.

Lars.vandekeybus@fgtb.be

RELATIONS INTERNATIONALES

Brèves

La Conférence annuelle de l'OIT a eu lieu du 1er au 17 juin à Genève. En outre, une convention sur le travail décent des travailleurs domestiques, une meilleure protection sociale et une inspection du travail plus efficace. Cette année la Commission des normes a rappelé à l'ordre 25 gouvernements pour avoir violé les libertés et les droits syndicaux.

Nouvelle importante: la FGTB - par l'intermédiaire de son président Rudy De Leeuw- a été réélue pour trois ans au conseil d'administration de l'OIT. Plus d'info : www.fgtb.be

Le rapport annuel de la CSI sur la violation des droits syndicaux dans le monde : pas moins de 143 pays sont cités dans le rapport. L'Amérique du sud reste le continent le plus dangereux avec 90 assassinats (dont 49 pour la seule Colombie). Plus d'info : www.ituc-csi.org

«Géorgie: libéralisme et nationalisme font bon ménage»

Des mouvements nationalistes qui s'attaquent aux acquis sociaux, les syndicats belges connaissent. Cette tendance existe aussi dans d'autres pays et a parfois un coût humain.

En Géorgie, le gouvernement applique une politique libérale virulente. C'est bien dans ce pays qui a aboli les services d'inspection du travail qu'on trouve la tristement célèbre mine de Tkibuli MENDELI où plusieurs accidents, ces deux dernières années, ont causé la mort d'une dizaine de travailleurs et fait plusieurs blessés graves.

C'est bien dans ce pays aussi que, suite au nouveau code du travail, un système de rupture du contrat de travail sans motivation, combiné à l'absence de protection des délégués, est utilisé pour licencier syndiqués, délégués et leurs proches. L'objectif est clair: anéantir l'affiliation...et les finances du syndicat géorgien GTUC.

Les Experts de l'OIT mais aussi les mandants tripartites, en ce compris les

employeurs donc, ont condamné cette situation à plusieurs reprises.

Mais rien n'y fait. Le gouvernement ne change pas sa politique d'un iota. Plus même, il persiste et signe en se réfugiant derrière les prescriptions de la Banque mondiale/FMI et le discours nationaliste. Ceux qui expriment la moindre inquiétude sur sa politique, telle l'Administration US, sont qualifiés d'«ennemi de la Géorgie»!

Les travailleurs d'autres pays sont concernés: la CSI estime que le pays présente un risque de contagion ultralibérale pour toute l'Asie centrale et pour certains secteurs, la Géorgie est le dernier maillon de délocalisation en provenance de pays de l'UE.

CSI et CES ripostent. Elles demandent le retrait des préférences commerciales UE (SPG+) à la Géorgie. La FGTB s'associera à toute revendication coordonnée en la matière en interpellant son gouvernement et les députés européens belges.

thierry.aerts@fgtb.be